

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DÉLIBÉRATION N°021 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance 13 juin 2025

Date de convocation : le 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin, COUDERT Loïc

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés :

Procuration :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. MALAGNOUX Benjamin

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « L'ORTIGIER EN FÊTE » POUR LE FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « L'Ortigier en Fête », organisatrice de la fête votive du samedi 30 août 2025, a inclus dans le programme de la manifestation, le tir d'un feu d'artifice.

Il propose de participer financièrement au coût de ce spectacle pyrotechnique, en versant une subvention de 2 700€ TTC au compte de L'Ortigier en Fête, comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- ✓ **Le versement** d'une subvention de 2 700€TTC à l'association L'Ortigier en Fête

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 13 juin 2025

Le Maire, Christian MARCOU

